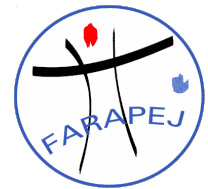


Lettre de la FARAPEJ

n° 2 - Octobre 2008



1) L'ouverture prévue en 2009 du **centre pénitentiaire de CORBAS** entraînera la fermeture des prisons de Saint Paul et Saint Joseph de LYON. Prévu pour 690 places, plus de 800 personnes y seront placées. Les cellules simples font 10,5 m² et les cellules doubles de 13m². Il y a une douche par cellule

2) A compter du 1^{er} septembre 2008, les familles peuvent alimenter le compte d'un détenu par **virement bancaire** (note ministérielle du 30 juillet 08). Cela correspond à une ancienne revendication des associations intervenant en prison.

3) **L'UFRAMA a lancé un questionnaire** à destination des familles et proches de détenus concernant les relations entre enfants et parents détenus. Il s'agit, pour elle, de préparer une rencontre nationale qui aura lieu à PARIS les 9 et 10 octobre 2009. Les réponses seront exploitées en commun par différents mouvements dont la FARAPEJ.

4) La possibilité **d'aménagement des peines pour les condamnés à 2 ans dans le projet de loi pénitentiaire**, au lieu d'un aujourd'hui est une avancée. Mais les moyens manquent de moyens et le placement sous bracelet électronique n'est pas supportable au-delà de 6 mois.

5) La FARAPEJ regrette les reculs successifs à propos du droit à **l'encellulement individuel**. Une enquête de l'OIP indique que 84% des détenus y sont favorables.

6) La FARAPEJ a rencontré **Monsieur Jean Marie DELARUE, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté**, le 17 septembre 2008. M. DELARUE souhaite être tenu au courant de nos réflexions à propos de la prison et nous rencontrer au moins une fois par an.

7) **Pétition nationale « Non à Edvige »**. La FARAPEJ a signé la pétition. A la suite d'une forte mobilisation, y compris des politiques, le gouvernement a reculé, mais il reste des éléments inquiétants, notamment concernant les mineurs à partir de 13 ans, qui pourront être fichés. Le problème reste donc d'actualité.

8) La FARAPEJ a décidé à l'unanimité **qu'une association socio culturel et sportive créée au titre de l'article D.422 du CPP** ne peut s'affilier à elle qu'à condition que les mobiliers loués aux personnes détenues figurent dans un compte réservé uniquement à la location et que tous les adhérents bénéficient des mêmes droits que ceux dont jouissent les personnes en liberté.

9) **La lettre mensuelle de la FARAPEJ** sera diffusée essentiellement par Internet – site et envoi de mails. La FARAPEJ souhaite que chaque association puisse désigner un correspondant qui se chargera ensuite de la diffusion auprès de bénévoles et de toute personne que l'association estimera devoir informer.

10) Alain CUGNO et Christiane PERNIN représentaient la FARAPEJ, Samedi 20 septembre matin, à la réunion de travail organisée par **Dès Maintenant**, où étaient présents deux parlementaires (S BLISKO, D RAIMBOUR), 3 représentants de parlementaires, des représentants de l'AP (L RIDEL, P POTTIER, M BENEL) des responsables de l'Association Française de Criminologie (AFC) P PELISSIER, A BLANC). La réunion était consacrée à l'étude du projet de loi pénitentiaire. Les prochaines rencontres devraient être consacrées à l'étude d'amendements éventuels.

11) **Collectif octobre 2001**. Le texte sur la libération conditionnelle a été posté le 1 octobre à tous les parlementaires, directeurs de prison, DSPIP, Institutionnels, partenaires, presse.

12) Pour le 25^e anniversaire de **Prison Justice 44 à NANTES**, il y aura une projection du film « A côté », le 23 octobre 08.